

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A Mamoudzou, le 26 mai

### Contact presse

- ARS : 06.39.25.23.30 - [ars-mayotte-com@ars.sante.fr](mailto:ars-mayotte-com@ars.sante.fr)

- Préfecture : 06 39 69 00 31 - [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)

---



## Coronavirus COVID-19 : restons vigilants et adoptons les gestes qui sauvent !

	Suivi des cas à Mayotte	Suivi des évacuations sanitaires vers La Réunion
<b>Nombre de cas confirmés de Covid-19 à Mayotte</b>	<b>1 634</b>	
<b>Patients officiellement guéris</b> (mise à jour le 26 mai)	<b>1 277</b>	
<b>Hospitalisation de patients Covid-19</b>	<b>44</b>	<b>14</b>
dont dans le service <b>de médecine</b>	25	13
dont dans le service <b>de réanimation</b>	10 (dont 1 en réanimation néonatale)	1
<b>Décès</b> (depuis le début de la crise covid)	<b>20</b>	<b>1</b>

Suite à la publication le 25 mai par le Préfet de Mayotte, d'un arrêté permettant la réouverture des lieux de culte, des établissements scolaires, des plages et des activités nautiques, à la condition du respect des recommandations d'hygiène et de distanciation physique, l'ARS rappelle la nécessité absolue de maintenir les gestes barrières ; **ils sont vitaux** pour éviter une vague de contamination encore plus importante dans les semaines à venir.

Pour casser les chaînes de transmission et éviter de contaminer ses proches, il est indispensable de poursuivre nos efforts en adoptant, au quotidien, les gestes qui sauvent (distanciation physique, lavage des mains et port du masque). Ces réflexes de protection doivent s'inscrire dans la durée parmi les habitudes de vie de chacun des habitants de Mayotte.

### Il ne faut pas renoncer aux soins !

En complément de ces gestes, tous les professionnels de santé de Mayotte sont mobilisés pour assurer la continuité des soins nécessaires aux personnes malades sur le territoire. Le Covid-19 ne doit pas être un obstacle à la vaccination des enfants, ni au suivi médical des autres pathologies chroniques. En effet, ces derniers doivent rester attentifs à leur état de santé car le renoncement aux soins pourrait les mettre en danger.

Comme toujours, les professionnels de santé continuent d'assurer les soins dans les cabinets médicaux, dans les centres médicaux de référence, à distance (téléconsultations) ou à domicile. Ils sont organisés pour vous protéger du COVID-19 et vous soigner en toute sécurité, en respectant strictement les mesures d'hygiène.